



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 1
07-02-2019

Arrêté n° 1 du 07 FEV. 2019

Fixant le programme pédagogique des deux années de classe préparatoire intégrée
de l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n°17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°08-213 du 11 Rajab 1429 correspondant au 14 juillet 2008, modifié, portant transformation de l'école polytechnique d'architecture et d'urbanisme en école hors université;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 Janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu le décret exécutif n° 16-176 du 09 Ramadhan 1437 correspondant au 14 Juin 2016 fixant le statut-type de l'école supérieure;
- Vu l'arrêté n° 716 du 02 Aout 2014, modifiant l'annexe de l'arrêté n° 705 du 03 Novembre 2011, fixant le programme pédagogique des deux années de classe préparatoire intégrée de l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme;
- Vu le Procès-verbal de la réunion du Comité Pédagogique National des Ecoles Supérieures du domaine Architecture, Urbanisme et Métiers de la ville du 30 avril 2018.

ARRETE

Article 1er : Le présent arrêté a pour objet de fixer le programme pédagogique des deux années de classe préparatoire intégrée de l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme, conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2 : L'application du présent arrêté prend effet pour les étudiants inscrits en classe préparatoire intégrée de l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme, à compter de l'année universitaire 2018/2019.

Art. 3 : Les dispositions de l'arrêté n° 716 du 02 Aout 2014 susvisés, sont abrogées.

Art. 4 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et la Directrice de l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique



Annexe de l'arrêté n° 136 du 07 FEV. 2019

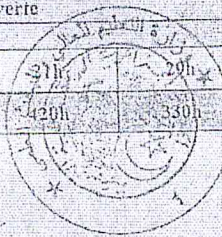
Fixant le programme pédagogique des deux années de classe préparatoire intégrée de l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme



re année :

semestre S1 :

Unité d'Enseignement (UE)	Volume horaire hebdomadaire			Volume horaire semestriel (14 semaines)			Total (h)	Coefficients
	Cours (h)	Travaux dirigés (h)	Travaux pratiques (h)	Atelier projet	Travail présentiel (h)	Travail personnel (h)		
Unité d'Enseignement Fondamentale								
UEFL1.1								
Atelier Projet 1 ✓				9h	126h	124h	250h	5
Théorie de projet 1 ✓	1h30				21h	29h	50h	1
UEFL1.2								
Technologie des matériaux 1 ✓	1h30	0h45	0h45		42h	33h	75h	2
Histoire de l'architecture 1 ✓	1h30	1h30			42h	33h	75h	2
Physique du bâtiment 1 ✓	1h30	1h30			42h	8h	50h	1
Unité d'Enseignement Méthodologie								
UEML1.1								
Géométrie descriptive et perspective 1 ✓	1h30	1h30			42h	8h	50h	2
Outils numériques ✓		1h30			21h	29h	50h	2
Dessin codifié de l'architecture 1 ✓		1h30			21h	29h	50h	2
Mathématique 1	1h30				21h	4h	25h	1
Unité d'Enseignement Transversale								
UET1.1								
Langue française 1 ✓		1h30			21h	4h	25h	1
Unité d'Enseignement Découverte								
UED1.1.1								
Expression artistique 1		1h30			21h	29h	50h	1
Total Semestre S1	9h00	11h15	45h00	9h00	420h	330h	750h	20



Semestre S2 :

Unité d'Enseignement UE	Volume horaire hebdomadaire				Volume horaire semestriel (14 semaines)			Coefficient
	Cours (h)	Travaux dirigés (h)	Travaux pratiques (h)	Atelier projet	Travail présentiel (h)	Travail personnel (h)	Total (h)	
Unité d'Enseignement Fondamentale								
UEF1.2.1								
Atelier Projet 2				9h	126h	124h	250h	5
Théorie de projet 2	1h30				21h	29h	50h	1
UEF1.2.2								
Technologie des matériaux 2	1h30	1h30/2	1h30/2		42h	33h	75h	2
Histoire de l'architecture 2	1h30	1h30			42h	33h	75h	2
Physique du bâtiment 2	1h30	1h30			42h	8h	50h	1
Unité d'Enseignement Méthodologie								
UEM1.2.1								
Géométrie descriptive et perspective 2	1h30	1h30			42h	8h	50h	2
Conception assistée par ordinateur 1		1h30			21h	29h	50h	2
Dessin codifié de l'architecture 2		1h30			21h	29h	50h	2
Mathématique 2	1h30				21h	4h	25h	1
Unité d'Enseignement Transversale								
UET1.2.1								
Langue française 2		1h30			21h	4h	25h	1
Unité d'Enseignement Découverte								
UED1.2.1								
Expression artistique 2		1h30			21h	29h	50h	1
Total Semestre S2	9h00	11h15	45h00	9h00	420h	330h	750h	20

Annexe de l'arrêté n° 136 du 07 FEV. 2019

Fixant le programme pédagogique des deux années de classe préparatoire intégrée
de l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme



2ème année :

Semestre S3 :

Unité d'Enseignement UE	Volume horaire hebdomadaire				Volume horaire semestriel (14 semaines)			Coefficient
	Cours (h)	Travaux dirigés (h)	Travaux pratiques (h)	Atelier projet	Travail présentiel (h)	Travail personnel (h)	Total (h)	
Unité d'Enseignement Fondamentale								
UEF2.1.1								
Atelier Projet 3				9h	126h	124h	250h	5
Théorie de projet 3	1h30				21h	29h	50h	1
UEF2.1.2								
Construction 1	1h30	1h30			42h	33h	75h	2
Histoire de l'architecture 3	1h30	1h30			42h	33h	75h	2
Résistance des matériaux	1h30	1h30			42h	8h	50h	1
Unité d'Enseignement Méthodologie								
UEM2.1.1								
Sociologie de l'habitat	1h30				21h	4h	25h	1
Psychologie de l'espace	1h30				21h	4h	25h	1
Conception assistée par ordinateur 2		1h30			21h	29h	50h	2
Techniques de relevés		1h30	1h30		42h	33h	75h	2
Unité d'Enseignement Transversale								
UET2.1.1								
Langue française 3		1h30			21h	4h	25h	1
Unité d'Enseignement Découverte								
UED2.1.1								
Cartographie		1h30			21h	29h	50h	1
Total Semestre S3	9h00	10h30	1h30	9h00	420h	300h	720h	19



Annexe de l'arrêté n° 136 du 07 FEV. 2019

Fixant le programme pédagogique des deux années de classe préparatoire intégrée de l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme

Semestre S4 :

Unité d'Enseignement UE	Volume horaire hebdomadaire				Volume horaire semestriel (14 semaines)			Coefficient
	Cours (h)	Travaux dirigés (h)	Travaux pratiques (h)	Atelier projet	Travail présentiel (h)	Travail personnel (h)	Total (h)	
Unité d'Enseignement Fondamentale								
UEF2.2.1								
Atelier Projet 4				9h	126h	124h	250h	5
théorie de projet 4	1h30				21h	29h	50h	1
UEF2.2.2								
Construction 2	1h30	1h30			42h	33h	75h	2
histoire de l'architecture 4	1h30	1h30			42h	33h	75h	2
résistance des matériaux 2	1h30	1h30			42h	8h	50h	1
Unité d'Enseignement Méthodologie								
UEM2.2.1								
géographie de l'habitat	1h30				21h	54h	75h	1
conception assistée par ordinateur 3	1h30	1h30			42h	58h	100h	1
Unité d'Enseignement Transversale								
UET2.2.1								
langue française 4		1h30			21h	4h	25h	1
Unité d'Enseignement Découverte								
UED2.2.1								
photographie en architecture		1h30			21h	29h	50h	1
Total Semestre S4	9h00	9h00	0h	9h00	378h	372h	750h	15